

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-009-17744/25/BM

■ Attribution de subventions à l'association Vitropole Entreprendre au titre d'actions spécifiques 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°10286 et n°10280

118196

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Renforcer l'animation des écosystèmes territoriaux et positionner l'institution comme une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique actualisé le 30 juin 2022.

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire d'Aix-Marseille-Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole a réaffirmé à travers son Agenda du développement économique sa volonté d'accompagner la transition énergétique et environnementale et en particulier d'encourager les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Vitropole Entreprendre est une association loi 1901, créée en 2012 et implantée à Vitrolles. Cette association à vocation économique, a pour but de développer le territoire économique vitrollais ainsi que défendre, fédérer, dynamiser, animer et promouvoir les activités de ses membres. Elle s'attache à promouvoir tout ce qui peut être utile au développement et à la défense des intérêts de ses adhérents.

Chiffres clés :

- Nombre d'adhérents : 400 dont 45 entreprises partenaires avec lesquelles Vitropole Entreprendre entretient des liens plus étroits.
- Nombre de salariés et bénévoles : 1 salariée et 12 bénévoles. Il y a également 2 salariés et 3 alternants au sein de l'ASL Vitropole, qui parfois mènent des missions pour le compte de Vitropole Entreprendre. Il y a donc une facturation pour prestations de services qui est effectuée de Vitropole à Vitropole Entreprendre.
- Périmètre géographique : Vitrolles et communes environnantes.

En matière de mobilité, Vitropole Entreprendre a été lauréate de l'appel à projets Solumob entre 2019 et 2022. Dans ce cadre, des diagnostics ont été réalisés auprès des entreprises et de leurs collaborateurs et des actions de promotion de la mobilité douce ont été menées auprès des dirigeants d'entreprises et de leurs collaborateurs.

Depuis juin 2024, Vitropole Entreprendre a lancé une opération de prêt de vélo aux entreprises : achat de 4 vélos qui sont mis gratuitement à disposition des entreprises pour une durée de 15 jours renouvelable.

Le « Vitrotour » organisé le 23 septembre 2024 et financé par la Métropole, consiste à faire essayer aux salariés le vélo sur la zone industrielle en partenariat avec la Ville de Vitrolles, la Métropole, l'opérateur du réseau urbain Transdev. Cet évènement a, cette année encore, remporté un franc succès avec près de 50 participants exposants. Les élèves du Lycée Pierre Mendès à Vitrolles ont été sollicités pour contribuer à l'organisation et la tenue de l'évènement.

Au niveau des actions relatives à l'environnement et l'énergie, Vitropole Entreprendre a depuis le 1^{er} juin 2020 mis en place une collecte des déchets mutualisée proposée aux entreprises des parcs d'activités de Vitropole. Cette action a été la 1^{ère} d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dont l'objectif est une meilleure gestion des ressources présentes sur son territoire ainsi qu'une meilleure gestion de leur fin de vie.

En 2024, les actions EIT ont été intensifiées pour augmenter significativement la part des déchets valorisés. Plus de 20 tonnes de déchets sont désormais valorisés chaque mois.

Ces initiatives, combinées à un accompagnement sur mesure, touchent non seulement les salariés des parcs d'activités, mais également les citoyens du territoire, pour ancrer durablement une culture de gestion responsable des déchets.

Parmi les actions menées en 2024 :

- Clean Up Team,
- Collecte d'archives, de glassine, de D3E,
- Opération VITROTEX avec PROVENCE TLC, 13 A'TIPIK et L'ESAT PIERRE FAUVES : collecte des déchets textiles professionnels qui seront selon l'état, réemployés, recyclés ou valorisés énergétiquement,
- Rénovation énergétique en lien avec le projet de Communauté d'énergie de la Ville de Vitrolles.

Perspectives 2025 :

Dimension environnement et énergie

En 2025 Vitropole souhaite poursuivre les actions menées dans le cadre du projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale :

- Sensibilisation des entreprises à travers d'évènements et supports de communication.
- Détection de potentielles synergies et mise en relation notamment à travers un atelier ptsi.
- Mise en place de collectes mutualisées pour 2 ou 3 flux prioritaires (textiles, glassine).
- Aménagement mutualisé d'un espace nature sur la zone de l'anjoly.
- Participation au réseau EIT de la Région Sud et au GT de Convergence 13.

Promotion des mobilités durables :

- Promotion et déploiement du service lecovoiturage opéré par Karos à l'échelles des parcs d'activités des Estroublans et l'Anjoly grâce à une licence premium et le renfort humain pour cette opération.
- Promotion de l'offre de transport en commun de la Métropole à l'échelle des parcs d'activités des Estroublans et de l'Anjoly : Communication print et digitale, webinaire, réunion, animations etc.
- Promotion du vélo à l'échelle des parcs d'activités des Estroublans et de l'Anjoly à travers notamment l'organisation de l'évènement annuel « Vitrotour » 2025 : 3^{ème} édition durant la semaine européenne de la mobilité.
- Opération prêt de vélos électriques (4 acquis en 2024 par Vitropole) et communication autour de cette offre.
- Opération Racks à vélos dans les entreprises : négociation d'un tarif préférentiel dans le cadre d'un achat groupé pour inciter les entreprises à acquérir et faire poser des racks à vélo sur leurs parcelles.

- Au moins un webinar d'information sur le plan de mobilité employeur avec contribution du service le conseil mobipro et l'opérateur du réseau urbain Transdev.
- Démarchage et planification de journées mobilité / coaching en entreprise animée par Transdev et/ou le conseil mobipro.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son programme d'actions spécifiques et sollicite en conséquence l'attribution de subvention au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS n°10286 et 10280.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Vitropole Entreprendre une subvention pour ses actions en faveur de la mobilité et de l'EIT d'un montant total de 13 000 euros, qui se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale, dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique, représentant 4,43% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires)
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 8 000 euros pour la promotion des modes de transports en commun, vélo, l'animation et le développement des services auprès des entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité, représentant 14,75% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence avec les actions définies dans le nouvel Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvé lors du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour actions spécifiques à l'association Vitropole Entreprendre d'un montant total de 13 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Elle se répartit comme suit :

- Une subvention de fonctionnement spécifique de 5 000 euros pour des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale, dans le cadre des actions menées au titre de la compétence Développement Economique, représentant 4,43% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires),
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 8 000 euros pour la promotion des modes de transports en commun, vélo, l'animation et le développement des services auprès des entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité, représentant 14,75% du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Article 2 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Vitropole Entreprendre ci-annexées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement :

A hauteur de 5 000 euros : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement :

A hauteur de 8 000 euros : Chapitre 65, Nature 6574. Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MOQR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY